

COULANGES-LA-VINEUSE

Département de l'Yonne

Coulanges-la-Vineuse

Le 09/04/2021

Madame le Maire, Odile MALTOFF

Aux Conseillers Municipaux

Chers Collègues,

Vous êtes conviés à la prochaine réunion du **conseil municipal** :

Jeudi 13 avril 2021
À 19h00 à la SPL du Pays Coulangeois
Public autorisé : 2 personnes
Ordre du jour

- **BUDGET COMMUNAL** :
 - **Vote compte de gestion 2020**
 - **Vote compte administratif 2020**
 - **Vote de l'affectation de résultat de 2020**
 - **Vote des Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021**
 - **Vote Budget Primitif 2021**
 - **Subventions associations**
 - **CLECT : eaux pluviales**

- **TRAVAUX**
 - **Réalisation d'une voie douce : demande de subvention au titre de la DETR**

- **ECLAIRAGE PUBLIC**

- **DIVERS**

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Madame Le Maire
Odile MALTOFF

O. Maltoff



CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 13/04/2021 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la SPL du Pays Coulangeois, sous la présidence de Mme MALTOFF Odile, Maire.

Etaient présents : M. DUCHEMIN Philippe, M. GUIBERT Jean-Paul, M. MOUSSU Noël, M. POISSON Jean-Baptiste, M. Jacques CARBONNEAUX, Mme Odile MALTOFF, Mme LIPS Elisabeth, M. HE-ROUART Pierre, M. MOUY Christophe, Mme Magali BERNARD, Mme Marie-Ange LEPROUST, M. Cyril GAUTHIER, M. DUFOUR Damien

Absents excusés : Mme Aurélie CHAMFORT ; Mme GAUTHIER Liliane

Pouvoir : Mme GAUTHIER Liliane donne pouvoir à Mme Odile MALTOFF

Secrétaire : M. MOUY Christophe



Le compte rendu du Conseil Municipal du 25/02/2021 est lu par Mme Odile Maltoff, Maire, et approuvé (14 voix pour).

BUDGET COMMUNAL**1) Vote du compte de gestion et du compte administratif : budget communal**

Le compte administratif présente les mêmes résultats que le compte de gestion du trésorier, soit pour l'année 2020 :

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes nettes de l'exercice 2020	277 710.08 €	787 853.09 €
Dépenses nettes de l'exercice 2020	186 265.33€	777 413.14 €

Le compte administratif présente les mêmes résultats que le compte de gestion du trésorier avec un excédent en fonctionnement de 10 439.95 € et un excédent d'investissement de 91 444.75 €.

**Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.
14 voix pour**

**Le compte administratif de la commune est approuvé à l'unanimité.
12 voix pour** (le maire ne participe pas au vote)

2) Vote des Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Le maire propose les taux suivants pour 2021 :

- Taxe Foncière sur le Bâti : 42.08 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 53,46%

**Le conseil vote à l'unanimité les taux pour l'année 2021.
Vote 14 pour**

3) Affectation des résultats et vote du budget primitif

Après explication du budget et avis de la commission des finances, le maire propose d'affecter les résultats et de voter le budget par chapitre.

➤ Affectation des résultats**En fonctionnement :**

10 439 (Excédent 20) + 44 725.13 (report 2019) + 133 134.64 (report résultat budget ass.) =
188 299.72 €

Le Maire propose d'affecter 140 000 € en recette d'investissement au compte 1068 et 48 299.72 € en recette de fonctionnement au compte 002 au BP 2021.

Le conseil vote cette affectation de résultat à l'unanimité.

En investissement :

91 444.75 (Excédent 2020) + 372 773.54 (report de 2019) + 44 916.78 (report résultat budget ass.) =
509 135.07 €

Il est proposé d'affecter la somme de 509 135.07 en recette d'investissement au BP 2021.

Le conseil vote cette affectation de résultat à l'unanimité.

➤ Vote du budget primitif M14

En fonctionnement : il s'équilibre en recettes et en dépenses à 827 144.72€.

Vote 13 pour et 1 abstention (Pierre HEROUART)

En Investissement : il s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 029 292.45 €.

Vote 13 pour et 1 abstention (Pierre HEROUART)

4) Subvention des associations

La répartition des subventions sera étudiée en commission de finances, ultérieurement.

5) CLECT : Attribution des compensations « eaux pluviales »

Mme Le Maire informe les conseillers que la CLECT, en date du 8 décembre 2020 s'est prononcée sur l'évaluation des charges transférées suite au transfert de la compétence gestion des eaux pluviales en date du 1er janvier 2020.

La commission a approuvé à 21 voix pour et 2 abstentions le rapport joint à la présente délibération.

Ce rapport a été transmis à chaque commune membre de la Communauté de l'Auxerrois. Pour être validée, l'évaluation des charges proposée dans le rapport de la CLECT doit être approuvée dans le délai imparti à la majorité qualifiée des conseils municipaux, c'est-à-dire par deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou par la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

21 communes ont d'ores et déjà délibéré sur le rapport de la commission représentant 87,49 % de la population du territoire communautaire. En somme, les conditions de majorités évoquées ci-dessus sont réunies. Les autres communes n'ont soit pas encore délibéré, ou pas encore transmis leur délibération.

Conformément à l'article 1 bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des collectivités, il est proposé de fixer librement le montant de l'attribution de compensation. Sur la base des charges évaluées, il est proposé de retenir une baisse suivante sur le montant de l'attribution de compensation de la commune concer-

COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

nant la partie entretien pour 1 006 € et de créer une attribution de compensation d'investissement concernant la partie renouvellement pour 2102 €.

Communes	Entretien	Renouvellement (Aci)	TOTAL
APPOIGNY	7 625,00 €	12 381,00 €	20 006,00 €
AUGY	1 169,00 €	3 252,00 €	4 421,00 €
AUXERRE	69 058,00 €	77 153,00 €	146 211,00 €
BLEIGNY-LE-CARREAU	137,00 €	627,00 €	764,00 €
BRANCHES	320,00 €	539,00 €	859,00 €
CHAMPS SUR YONNE	2 106,00 €	4 338,00 €	6 444,00 €
CHARBUY	2 792,00 €	7 941,00 €	10 733,00 €
CHEVANNES	4 514,00 €	12 351,00 €	16 865,00 €
CHITRY	2 655,00 €	2 480,00 €	5 135,00 €
COULANGES LA VINEUSE	1 006,00 €	2 102,00 €	3 108,00 €
ESCAMPS	821,00 €	2 264,00 €	3 085,00 €
ESCOLIVES SAINTE CAMILLE	577,00 €	1 509,00 €	2 086,00 €
GURGY	1 063,00 €	2 801,00 €	3 864,00 €
GY-L'EVEQUE	2 447,00 €	1 507,00 €	3 954,00 €
IRANCY	1 515,00 €	4 177,00 €	5 692,00 €
JUSSY	562,00 €	1 467,00 €	2 029,00 €
LINDRY	2 559,00 €	7 079,00 €	9 638,00 €
MONETEAU	7 353,00 €	17 472,00 €	24 825,00 €
MONTIGNY-LA-RESLE	139,00 €	382,00 €	521,00 €
PERRIGNY	2 691,00 €	4 932,00 €	7 623,00 €
QUENNE	200,00 €	536,00 €	736,00 €
SAINT-BRIS-LE-VINEUX	753,00 €	1 198,00 €	1 951,00 €
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES	9 649,00 €	13 500,00 €	23 149,00 €
VALLAN	303,00 €	835,00 €	1 138,00 €
VENOY	1 029,00 €	2 855,00 €	3 884,00 €
VILLEFARGEAU	2 553,00 €	4 789,00 €	7 342,00 €
VILLENEUVE-SAINTE-SALVES	584,00 €	1 611,00 €	2 195,00 €
VINCELLES	370,00 €	857,00 €	1 227,00 €
VINCELOTTES	228,00 €	651,00 €	879,00 €
TOTAL	126 778,00 €	193 586,00 €	320 364,00 €

Vote 14 pour

ECLAIRAGE PUBLIC

Il est proposé au conseil municipal d'éteindre l'éclairage public à 22h00.

Vote 13 pour et 1 contre (Pierre HEROUART)

TRAVAUX

6) Réalisation d'une voie douce : demande de subvention au titre de la DETR

Mme Le Maire informe les conseillers que le dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour la réalisation de la voie douce, reliant Coulanges à Vincelles, doit être déposé avant le 7 mai 2021.

Les travaux ont été estimés à 260 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Mme Le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 30 % et à signer tout document s'y afférant

Vote 14 pour

La séance est levée à 21h20.

Le Maire,
Odile MALTOFF

**Délibérations prises au cours du
Conseil Municipal Ordinaire du 25/02/2020 :**

- DÉL n°2021-005 – Vote du compte administratif 2020
- DÉL n°2021-006 – Vote de l'affectation de résultat 2020
- DÉL n°2021-007 – Vote du compte de gestion 2020
- DÉL n°2021-008 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021
- DÉL n°2021-009 – Vote du Budget Primitif 2021
- DÉL n°2021-010 – CLECT : Attribution des compensations eaux pluviales
- DÉL n°2021-011 – Réalisation d'une voie douce : demande de subvention au titre de la DETR

Prochain conseil municipal

Jeudi 27 mai 2021

A 19h00 à la SPL du Pays Coulangeois

COULANGES-LA-VINEUSE

Département de l'Yonne

Signatures des membres du Conseil Municipal Ordinaire présents à la séance du 13/04/2021

Mme Odile MALTOFF :

MME BERNARD Magali :

M. Jean-Baptiste POISSON :

M. Pierre HEROUART :

M. Damien DUFOUR :

M. Jacques CARBONNEAUX :

M. Philippe DUCHEMIN :

Mme LIPS Elisabeth :

M. MOUY Christophe :

M. Jean-Paul GUIBERT :

MME Marie-Ange LEPROUST :

M. Noël MOUSSU :

M. Cyril GAUTHIER :